RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 07745
Numéro SIREN : 433 466 570
Nom ou dénomination : SUEZ

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2019 sous le numéro de dépôt 41492

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
19 JUIN 2019
DEPOT N° 41492

DELEGATION DE POUVOIRS

ENTRE

Monsieur Bertrand CAMUS, en sa qualité de Directeur Général de la Société SUEZ (ci-après le « **Délégant** »)

D'une part,

ET

Monsieur Philippe ANDRAU, en sa qualité de Directeur Juridique du Groupe SUEZ (ci-après le « **Délégataire** »)

D'autre part,

(ci-après ensemble les « **Parties** »)

ARTICLE 1 : OBJET

Monsieur Bertrand CAMUS délègue à Monsieur Philippe ANDRAU, Directeur Juridique du Groupe SUEZ, qui l'accepte, en raison de ses compétences professionnelles, le pouvoir de se présenter au Centre des Formalités des Entreprises et au Greffe du Tribunal de Commerce, et partout où besoin sera, pour y déposer toutes pièces nécessaires, signer tous registres, déclarations et pièces quelconques à l'effet de modifier, rectifier, annuler ou compléter les inscriptions existantes ou réaliser toute nouvelle inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, pour le compte de SUEZ.

ARTICLE 2 : SUBDELEGATION

La présente délégation comporte la faculté pour Monsieur Philippe ANDRAU de subdéléguer, en tant que de besoin, partiellement et/ou temporairement, dans les limites légales et réglementaires, les pouvoirs mentionnés ci-dessus à toute personne qu'il désignera.

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°41492 en date du 19/06/2019

ARTICLE 3 : POINT DE DEPART ET DUREE DE LA PRESENTE DELEGATION

La présente délégation est consentie pour une durée indéterminée à compter de sa date de signature étant précisé qu'elle est liée aux fonctions de Monsieur Philippe ANDRAU en qualité de Directeur Juridique Groupe et en tout état de cause ne saurait excéder la durée des propres pouvoirs de Monsieur Bertrand CAMUS.

En conséquence, la cessation des fonctions de Monsieur Philippe ANDRAU, quelle qu'en soit la cause et l'auteur, aura pour effet d'entraîner la résiliation de plein droit de la présente délégation. Il en serait de même dans l'hypothèse où Monsieur Bertrand CAMUS viendrait à perdre ses propres pouvoirs.

Enfin, et en tant que de besoin, il est précisé que Monsieur Bertrand CAMUS se réserve la possibilité de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par la présente à Monsieur Philippe ANDRAU indépendamment des fonctions que ce dernier pourrait occuper au sein de la société SUEZ.

Fait à Paris La Défense, le 15 mai 2019

En 2 (deux) exemplaires originaux

Bertrand CAMUS

lu et approuvé - Bon pour acceptation de pouvoirs -

Philippe ANDRAU[1]

[1] Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé -bon pour acceptation de pouvoirs » et retourner le double de la présente convention à la Direction Juridique.